

# DÉLIBÉRATION N° 2021/D560

Exploitation

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 10/02/2021

ID : 022-200043677-20210203-D560-DE



## CONVENTIONS D'APPORTS EXTÉRIEURS SUR LES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT DU SYNDICAT

Comme chaque année, Kerval est sollicité par des opérateurs, entreprises ou collectivités extérieures au territoire pour venir faire traiter leurs déchets sur les installations de tri et de traitement du syndicat.

Cela se vérifie d'autant plus cette année avec notamment la croissance du tarif d'entrée en enfouissement qui favorise les sollicitations pour entrer des flux sur les installations Ti Valo ou UVE de Planguenoual.

Or, bien que le Comité Syndical ait voté des tarifs 2021 pour l'accueil de tonnages extérieurs, ces prix génériques ne peuvent être appliqués à tous les types d'entrants, eu égard à la typologie du flux apporté, à la quantité proposée ou au prix de marché qu'il convient d'atteindre pour capter le gisement.

C'est pourquoi, en cas d'accord entre les parties, des conventions spécifiques peuvent être signées avec les différents clients pouvant inclure des clauses particulières, des durées différentes et des tarifs adaptés à chaque proposition.

Pour 2021, 15 000 tonnes pourraient ainsi être réceptionnées sur l'installation dont les  $\frac{3}{4}$  devront faire l'objet de conventions dédiées.

TI VALO 2021 (Hors apports GUYOT)			
Clients Extérieurs	Flux	Tarifs €/t	Tonnages
<b>Dinan Agglomération</b>	Encombrants	<b>140 €</b>	1 500
<b>Tous opérateurs</b>	DAE locaux	<b>125 €</b>	500
<b>VÉOLIA</b>	Encombrants Saint-Malo	<b>110 €</b>	3 000
	COUTIL (Feutre issu du mobilier)	<b>155 €</b>	500
	Encombrants Pays de Vilaine	<b>115 €</b>	4 000
	TRIVEL - Refus BTP	<b>120 €</b>	3 500
<b>SMITRED</b>	Plastiques déchèterie	<b>120 €</b>	800
<b>SPHERE</b>	<i>Refus de Collecte sélective</i>	<b>120 €</b>	2 000
<b>TOTAL : 15 800 t</b>			

Sur l'UVE de Planguenoual, le gisement extérieur se limitera à un maximum de 2 000 t mais nécessitera également la rédaction et la signature de convention d'apports spécifiques, notamment au niveau des tarifs applicables eu égard au PCI des déchets apportés.

**Le BUREAU Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

- ➡ **AUTORISE** le Président à négocier et signer les conventions d'apports de clients extérieurs sur les installations du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 03 février 2021

Le Président  
  
Remy MOULIN



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 03 FÉVRIER 2021

### Convocation du 28 janvier 2021

Nombre de membres du bureau : 15

**L'an deux mil vingt et un le 03 février à neuf heures quinze**, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
<b>Rémy MOULIN</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>J-Luc COUELLAN</b>	Lamballe Terre et Mer	<b>X</b>	
<b>Yvon LE JAN</b>	Loudéac communauté Bretagne Centre		<b>X</b>
<b>Dominique PRIGENT</b>	Leff Armor Communauté	<b>X</b>	
<b>Christian LE MAÎTRE</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>Marcel SÉRANDOUR</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	<b>X</b>	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		<b>X</b>
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre	<b>X</b>	
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre	<b>X</b>	
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		<b>X</b>
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	

<b>Présents :</b>	<b>12</b>	<b>Absents :</b>	<b>3</b>	<b>Votants :</b>	<b>12</b>
-------------------	-----------	------------------	----------	------------------	-----------